



CHAMPIONNAT FÉDÉRAL DOUBLETTES JEUNES D'ÉTÉ

RÈGLEMENT 2026

Article 1. PRINCIPE

Le Championnat Fédéral Doublettes Jeunes d'Été vise à désigner, chez les garçons et les filles des catégories minimales, cadets, juniors et espoirs, la meilleure doublette de la Fédération Francophone et à attribuer individuellement le titre de championne ou de champion fédéral aux joueuses et joueurs qui la composent. Aucune fille ne sera admise dans les équipes garçons dans les catégories cadets, juniors et espoirs.

En catégorie Minimales, les équipes pourront être composées de

- 2 garçons
- 1 garçon et une fille
- 2 filles

Article 2. RÈGLEMENT

CHAMPIONNAT FÉDÉRAL DOUBLETTES JEUNES

La compétition se déroule conformément au Règlement Officiel International de Pétanque (R.O.I.P.), tel que paru dans sa dernière édition (01/01/2021).

La compétition est réservée aux seuls joueurs de la F.B.F.P.

MIXAGE

Le mixage inter-provinces est autorisé dans toutes les catégories.

DÉROULEMENT DES PARTIES

Tous les matchs se jouent en 13 points.

CARTES DE MATCHS.

Les cartes de matchs, portant mention des résultats, devront être rentrées au secrétariat de la compétition dès la fin des parties.

En cas de résultat incorrect, si l'erreur n'est pas décelable à la rentrée de la carte, les responsabilités de la table et de l'organisateur seront déchargées.

En fonction de la formule, le jury se réserve le droit de ne pas distribuer de cartes de matchs.

TENUE

Dès le début du championnat, joueurs et joueuses sont tenus de porter visiblement une tenue identique (vêtements ou survêtements de même coloris).

Le jury du jour ou l'arbitre pourra attribuer une dérogation au point précédent, en fonction des conditions météorologiques.

Le torse nu et les pieds nus ne seront pas admis. (Chaussures fermées obligatoires, espadrilles interdites)

Tous les joueurs qui n'observent pas ces prescriptions seront exclus de la compétition après avoir reçu un premier avertissement de l'arbitre.

Article 3. DROIT D'INSCRIPTION

PRÉALABLEMENT :

Les inscriptions seront reçues par l'entremise des joueurs eux-mêmes, le responsable de leur club ou le responsable de leur province **UNIQUEMENT** via le [formulaire en ligne](#) sur le site de la F.B.F.P.

Celles-ci seront impérativement clôturées le dimanche précédant la compétition à 19h00 au plus tard.

LE JOUR DE LA COMPÉTITION :

Le droit d'inscription est fixé à 5,00 € par joueur.

Les Provinces sont tenues de percevoir les inscriptions.

Endéans les 7 jours qui suivent la compétition, le secrétariat fédéral enverra aux provinces le montant total des inscriptions à lui retourner.

Article 4. PROTECTION

Le Championnat Fédéral Doublettes Jeunes bénéficie d'une protection fédérale. Les différentes catégories de joueurs concernées par ce championnat ne pourront s'aligner dans aucun autre tournoi le jour de la compétition.

Article 5. RÉGULARISATION DES INSCRIPTIONS

Les équipes inscrites devront se présenter le jour de la compétition, pour la régularisation des inscriptions, au secrétariat du C.F.D.J. entre 8h00 et 8h45.

Vérification des licences et du port des tenues.

Elle sera inexorablement clôturée à 8h45, le secrétariat n'étant plus accessible aux joueurs et joueuses au-delà de cette limite.

Article 6. FORMULE

Le début des parties est fixé à 9 heures précises.

Une compétition filles séparée aura lieu si, au minimum, 5 équipes sont inscrites dans une catégorie.

CADETS, JUNIORS ET ESPOIRS

8 ÉQUIPES : En poules avec barrages et répartition en 2 catégories

- 1^{ère} Catégorie = 2 victoires
- 2^{ème} Catégorie = 1 et 0 victoire

7 ÉQUIPES ET MOINS : 4 tours + finale éventuelle

MINIMES

La formule sera définie en fonction du nombre d'équipes inscrites et sera disponible dès la vérification des inscriptions.

Article 7. RÉCOMPENSES

Lots en nature ou sous forme de bon d'achat pour tous les participants.

Coupes et/ou médailles pour les premiers classés garçons et filles dans chaque catégorie.

Article 8. JURY

Composé de trois personnes à désigner par le Comité Fédéral.

Article 9. ARBITRES

Deux arbitres sont à désigner par le Directeur Sportif Fédéral en collaboration avec le président de la C.F.C.A.

Article 10. COACHES & INITIATEURS

Seuls les coaches et initiateurs reconnus par la F.B.F.P. sont autorisés à intervenir.

Le coach ou initiateur ne peut, en aucun cas, se trouver dans l'aire de jeu, ni intervenir de sa propre initiative.

Article 11. POSITION DU BUT, DES BOULES ET DU CERCLE

Par dérogation à l'article 7 du R.O.I.P., le but est valable s'il est lancé à l'intérieur des limites du terrain de jeu quelle que soit sa position par rapport aux limites latérales et à 50 cm minimum du bout de piste.

Article 12. DISCIPLINE

Toute infraction au R.O.I.P. ou au présent règlement particulier relève du Code de Discipline de la F.B.F.P..

Il est possible qu'un contrôle antidopage soit effectué. Par son inscription, tout participant s'engage à l'accepter et à se conformer aux indications qui seront données.

Les téléphones portables sont interdits pendant la compétition sur et autour des aires de jeu.

IMPORTANT

Il est strictement défendu, au club organisateur, de servir des boissons alcoolisées aux participants de ce championnat.

La consommation de tabac, d'alcool ou de stupéfiants est interdite pendant toute la durée de la compétition.

Le non-respect de ce dernier point entraînera l'exclusion du joueur du championnat.

Article 13. SECRÉTARIAT

Le secrétariat du jour est accessible uniquement sur demande.

Critères d'Organisation des Championnats Fédéraux.